

En fait, grâce aux caractéristiques de ses ressources énergétiques, le Québec est mieux placé que la majorité des pays industrialisés pour respecter toutes les dimensions du développement durable et s'en faire le champion.

Ces atouts nous confèrent une responsabilité particulière: le Québec doit devenir un leader du développement durable et contribuer ainsi à améliorer l'état de notre planète. La stratégie énergétique fournit les moyens pour y parvenir.

6) DÉTERMINER UN PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ CONFORME À NOS INTÉRÊTS ET À UNE BONNE GESTION DE LA RESSOURCE

En matière de prix de l'électricité, le Québec est privilégié. Grâce à l'hydroélectricité, les entreprises comme les particuliers bénéficient d'un prix fort avantageux.

Lors de la consultation qui a accompagné l'élaboration de la stratégie énergétique, plusieurs groupes et experts ont cependant souligné l'effet pervers d'un prix de l'électricité trop faible. Un prix de l'électricité trop bas stimule la consommation, décourage les économies d'énergie et conduit à des transferts d'une forme d'énergie à l'autre, ce qui, au total, est extrêmement coûteux pour l'ensemble de la collectivité.

Bien évidemment, notre prix de l'électricité doit rester concurrentiel. C'est sur l'avantage du prix que nous pouvons offrir qu'est fondée une partie de notre structure industrielle. Pour le consommateur, des prix de l'électricité abordables font partie de la qualité de vie offerte au Québec.

Avec sa stratégie énergétique, le gouvernement améliore les signaux de prix envoyés aux consommateurs. En même temps, toutes les précautions sont prises pour protéger les consommateurs et éviter de pénaliser notre structure industrielle.

Au 31 décembre 2005, plus de 400 entrepreneurs généraux étaient accrédités par l'Agence de l'efficacité énergétique. Sur ce total, 33 entrepreneurs faisaient partie du « Groupe Sélect Novoclimat », ce qui signifie qu'ils avaient fait de Novoclimat leur standard de construction pour les maisons unifamiliales.

Depuis janvier 2004, l'Agence de l'efficacité énergétique a étendu le programme Novoclimat aux immeubles à logements neufs. Le programme a été élaboré et est financé en collaboration avec la Société d'habitation du Québec, le gouvernement fédéral, la Ville de Montréal, Hydro-Québec et le Fonds en efficacité énergétique de Gaz Métro.

4) FAIRE UN MEILLEUR USAGE DE L'ÉLECTRICITÉ

D'importants investissements sont actuellement consentis par Hydro-Québec afin de mieux utiliser l'électricité. Le dernier plan d'efficacité énergétique a été rendu public par la société d'État le 26 septembre 2005. Il cible des économies annuelles de 4,1 TWh en 2010, et implique des investissements totaux de près de 2 milliards de dollars sur six ans.

Ces objectifs ambitieux s'inscrivent dans une perspective de développement durable. L'électricité québécoise étant produite à partir de sources peu dommageables pour l'environnement et propices pour le climat, sa meilleure utilisation permettra notamment d'en accroître l'exportation chez nos voisins, et donc d'améliorer le bilan environnemental du nord-est de l'Amérique du Nord.

Le futur plan d'ensemble en efficacité énergétique intégrera le plan d'Hydro-Québec. Il en prolongera l'horizon d'intervention jusqu'en 2015.

La cible annuelle d'économies d'énergie dans le secteur de l'électricité devrait ainsi doubler, en étant portée à terme de 4,1 TWh à 8,0 TWh annuellement. Cela représente le double de la consommation

d'électricité de la grande région de Québec. La Régie de l'énergie continuera d'assumer la responsabilité d'encadrer les programmes et le financement de ceux-ci de façon à s'assurer qu'ils demeurent dans l'intérêt des consommateurs et de la société dans son ensemble.

Au delà du plan d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec, le gouvernement engage une autre initiative majeure, toujours afin d'améliorer l'utilisation que nous faisons de l'électricité. Ainsi, le gouvernement entend modifier les dispositions de la Loi sur la Régie de l'énergie au regard du plan d'approvisionnement afin que, dans les appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution, des projets d'efficacité énergétique puissent entrer en concurrence avec des projets de fourniture d'électricité.

Au Québec, les projets d'efficacité énergétique qui seront soumis à l'appel d'offres devront offrir les mêmes exigences de stabilité, de pérennité et de fiabilité que les exigences de l'appel d'offres pour les projets d'approvisionnements conventionnels. Les projets d'efficacité énergétique devront être cohérents avec les orientations du plan d'efficacité énergétique. Toutefois, pour assurer les consommateurs que l'option choisie est celle du moindre coût, les projets admissibles ne devront pas s'inscrire ou bénéficier d'un soutien dans le cadre du Plan global d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec Distribution ou d'un autre programme du distributeur. Enfin, un projet visant la fin d'un abonnement ne pourra pas être admissible.

LA TARIFICATION ACTUELLE DE L'ÉLECTRICITÉ : UNE LIMITE À L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'amélioration de l'efficacité avec laquelle nous utilisons l'électricité soulève toute la question des tarifs d'électricité. Comme on l'a déjà souligné, le gouvernement entend maintenir l'avantage tarifaire dont bénéficient les consommateurs québécois d'électricité, particuliers comme entreprises, et l'utiliser pour renforcer notre structure économique et enrichir notre société.

En même temps, il faut convenir que la structure tarifaire particulière du marché de l'électricité limite de façon indéniable la portée des efforts des consommateurs en matière d'efficacité énergétique.

- Idéalement, un meilleur signal de prix améliore l'utilisation des ressources en faisant en sorte qu'un kilowattheure épargné ait pour le consommateur la même valeur que pour le distributeur. Autrement dit, un consommateur devrait baser ses décisions de consommation sur un prix qui s'approche le plus possible du prix payé par le distributeur pour les nouveaux approvisionnements.
- Au Québec, ce n'est pas le cas. On observe depuis peu un écart grandissant entre le prix historique moyen de l'approvisionnement électrique et le coût marginal, c'est-à-dire le coût de chaque nouveau bloc d'approvisionnements.

Ainsi, le prix de fourniture du bloc patrimonial de 165 TWh est de 2,79 cents par kilowattheure, alors que le coût des nouveaux approvisionnements est trois fois plus élevé. Comme le prix de vente de l'électricité est établi à partir du coût moyen de fourniture, l'impact de l'acquisition de blocs supplémentaires plus coûteux est complètement noyé dans un prix moyen beaucoup plus bas. Le prix moyen reflète en effet essentiellement le coût patrimonial. Le signal de prix habituellement associé à la croissance de la consommation ne parvient donc que partiellement aux utilisateurs d'électricité.

AMÉLIORER LES SIGNAUX DE PRIX

Comme on l'a indiqué précédemment, le gouvernement ne souhaite pas remettre en question le prix du bloc patrimonial ni l'avantage qui lui est attaché pour les Québécois comme pour les entreprises du Québec. Cela ne signifie cependant pas que rien ne peut être fait pour améliorer les signaux de prix dans le marché de l'électricité, dans une perspective d'efficacité énergétique accrue.

Le gouvernement demande donc à Hydro-Québec d'apporter deux séries de modifications à la structure des tarifs, tout en faisant en sorte que ces modifications n'entraînent pas d'augmentation des revenus d'Hydro-Québec et de la facture énergétique des consommateurs dans leur ensemble.

- Le gouvernement souhaite qu'Hydro-Québec propose à la Régie de l'énergie des façons d'accroître la progressivité de la tarification de l'électricité dans le secteur résidentiel, afin de faire en sorte que les derniers kilowattheures consommés soient facturés à un prix plus proche du coût réel des derniers approvisionnements que cela n'est le cas actuellement.

Au Québec, les consommateurs résidentiels sont soumis à une structure tarifaire de l'électricité comportant deux paliers. Le premier palier correspond à une consommation quotidienne de 30 kilowattheures, dont le prix est aujourd'hui fixé à 5,22 cents le kilowattheure. Au delà de cette consommation, les consommateurs sont soumis à un deuxième prix, défini actuellement à 6,83 cents le kilowattheure.

Le gouvernement demande à Hydro-Québec de soumettre à la Régie de l'énergie une nouvelle structure tarifaire, comportant un écart de prix plus important qu'à l'heure actuelle entre les deux paliers, possiblement en augmentant simultanément le seuil actuel de 30 kW par jour, ou instaurant éventuellement un troisième palier, et cela, sans modifier le revenu global de la société d'État. Dans la nouvelle structure tarifaire, le prix correspondant au premier palier serait donc diminué. Une telle modification de la structure tarifaire aurait ainsi pour effet de diminuer la facture d'électricité des petits consommateurs et d'accroître celle des grands consommateurs qui n'auraient pas modifié leurs habitudes de consommation.

Des mesures seront conçues afin d'éviter que la modification de la structure tarifaire affecte certains grands consommateurs à faibles revenus. Ces mesures seront définies en fonction du scénario tarifaire retenu par la Régie de l'énergie.